

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHÉ

* Conformément à l'article 65 alinéa 2 et 72 du décret présidentiel n°: 15-247

De la 16/09/2016 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

*La direction de l'urbanisme et de L'architecture et de la construction de la wilaya de

Skikda porte à la connaissance des soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres ouvert avec exigence capacités minimales°:12/2026 du 18/07/2026 relatif au :

Travaux de VRD Primaires et Secondaires des Sites :

Site 01 :200 logts Promotionnels Aides +40Logements Promotionnels Commune EL Harrouche .

Lot :R.A.R Des Travaux de (Voirie, Assainissement, AEP, Eclairage Public, Murs de soutènement)

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres ,le marché a été attribué provisoirement au soumissionnaire ci –après désigné et ce ,conformément aux détails suivants.

Objet du marché	Site	Entreprise	NIF	Note technique+ Note financières	Montant T.T.C/DA	Délai	Observation
Travaux de VRD Primaires et Secondaires des Sites :	Site 01 :200 logts Promotionnels Aides +40Logements Promotionnels Commune EL Harrouche Lot :R.A.R Des Travaux de (Voirie, Assainissement, AEP, Eclairage Public, Murs de soutènement)	GROUPEMENT SARL SORIBAT Gérant HANI ABDELHAK ET SARL DELMAROUTE Gérant LALAOUNA AMAR CHEF DE FILE HANI ABDELHAK	000023036294427	77.75 POINTS	94 355 459.94 DA	04 mois	* Moins disant

* Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2016 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant le choix de l'entreprise peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la Wilaya de Skikda, dans les dix (10) jours qui suivent la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux.

*Les soumissionnaires peuvent se rapprocher du service contractant dans un délai de 03 jours après l'attribution provisoire du marché , pour connaître les résultats d'évaluation des offres.

Le Directeur